



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

26 mai 2023
Session d'été 2023





kibesuisse se présente

kibesuisse, fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, est l'association nationale professionnelle pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

Aperçu des recommandations

Date	N°	Objet	Recommandation
Jeudi 15 juin	21.052, 22.026, 22.4269	Objets CF / Motion CPS-N Alimentation de l'armée et de la protection civile / Regroupement immédiat du service civil et de la protection civile en une seule organisation au sein du DDPS	●
Conseil national	Complément à l'ordre du jour	21.412	lv. pa. Brenzikofer
	Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour		●
	L'objectif de la présente initiative est d'établir les fondements légaux nécessaires pour soutenir financièrement les écoles à horaire continu. Ces offres doivent être clairement distinguées conceptuellement des structures d'accueil de jour, qui sont notamment régies par la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc). Par conséquent, cette initiative vient compléter la LSAcc.		
Complément à l'ordre du jour	22.472	lv. pa. Prelicz-Huber	●
Lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié			
Dans le domaine de l'accueil de l'enfance, la pénurie de personnel se fait ressentir de manière critique à tous les niveaux. Par conséquent, kibesuisse plaide en faveur d'investissements substantiels visant à améliorer les conditions-cadres et à promouvoir le développement de la qualité. Une mesure cruciale à cet égard est la contribution au financement de la formation et du perfectionnement du personnel d'encadrement, comme prévu par la présente initiative.			
Conseil des États	Mercredi 14 juin	23.3223	Motion Eva Herzog (Carobbio Guscetti)
	Inscrire la prévention du harcèlement sexuel au travail dans la formation professionnelle de base et l'enseignement du degré secondaire II		●
Les employeur-se-s sont tenu-e-s de prendre des mesures préventives contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. C'est pourquoi kibesuisse, en tant que fédération patronale, soutient l'idée que les futur-e-s employé-e-s de l'accueil de l'enfance soient sensibilisé-e-s très tôt à ce problème au cours de leur formation.			



Alimentation de l'armée et de la protection civile / Regroupement immédiat du service civil et de la protection civile en une seule organisation au sein du DDPS

En se référant au rapport du Conseil fédéral intitulé « Alimentation de l'armée et de la protection civile, partie 1 », une consultation a été organisée au printemps 2023. Le Conseil fédéral a proposé des modifications de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, de la loi sur le service civil et de la loi sur l'armée, afin de renforcer les effectifs de la protection civile et d'éviter une diminution de ses performances. Dans sa [prise de position](#) sur la consultation, kibesuisse salue l'extension de l'obligation de servir dans la protection civile à certaines personnes astreintes au service militaire et aux anciens membres de l'armée. La fédération soutient également que tout sous-effectif éventuel dans une organisation de protection civile (OPC) devrait être comblé d'abord au niveau cantonal, puis avec des personnes astreintes à la protection civile provenant de cantons voisins ayant un effectif excédentaire.

La fédération kibesuisse se prononce clairement contre l'obligation des personnes astreintes au service civil (civilistes) d'effectuer une partie de leur service civil dans une OPC en sous-effectif. Cela découle de l'importance que revêtent les civilistes pour le secteur de l'accueil de l'enfance. Les civilistes sont notamment affectés dans le service social, dont font partie les organisations d'accueil de l'enfance. Selon les [statistiques](#) de l'Office fédéral du service civil pour l'année 2022, les civilistes ont accompli la moitié de tous leurs jours de service (51,4 %) dans le service social. En font justement partie les affectations dans les organisations d'accueil de l'enfance, qui ont représenté l'année dernière environ 112'000 jours de service.

Les organisations d'accueil de l'enfance dépendent des civilistes, car elles font face à une pénurie aiguë de personnel et de spécialistes à tous les niveaux de fonctions. Dans ce contexte, l'intervention de civilistes contribue à atténuer les effets négatifs de la pénurie de personnel dans la branche, qui se trouverait dans une situation encore plus critique et tendue si ces personnes venaient à manquer.

Les expériences faites avec l'affectation de civilistes dans les crèches témoignent de résultats indéniablement positifs. Selon les observations faites, environ 10% des jeunes hommes qui choisissent les crèches comme lieu d'affectation sont incités à poursuivre une carrière dans le domaine de l'accueil de l'enfance. Ainsi, les civilistes ne se contentent pas de pallier des lacunes, mais jouent un rôle crucial dans la préservation d'un personnel qualifié au sein du secteur.

En cas d'adoption des modifications législatives prévues, les établissements d'affectation et les civilistes ne pourraient plus planifier et convenir d'affectations à long terme. Ils devraient s'attendre à tout moment à ce que le CIVI refuse la convocation à l'affectation (même à court terme) ou interrompe une affectation en cours. Les civilistes et les établissements d'affectation perdraient toute sécurité en matière de planification.

De surcroît, le service civil et la protection civile se retrouveraient également en concurrence et fusionnés. Cela est particulièrement le cas avec la proposition de la Commission de politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) qui, en s'appuyant sur l'option « obligation de servir dans la sécurité » de la deuxième partie du rapport intitulé « Alimentation de l'armée et de la protection civile », appelle à une fusion immédiate des deux formes d'obligation de servir.

Les modifications législatives proposées par la consultation et la motion de la CPS-N cherchent à renforcer l'armée et la protection civile au détriment du service civil. Cependant, si la protection civile accroît ses effectifs au détriment du bon fonctionnement du service civil, ces mesures pourraient s'avérer contre-productives. Les problèmes de recrutement actuels de la protection civile pourraient ainsi se répercuter sur le service civil. Les trois piliers que sont l'armée, le service civil et la protection civile ont tous démontré leur efficacité et se complètent mutuellement. Au lieu de les opposer les uns aux autres, il est nécessaire de les renforcer tous de manière autonome.

→ En conséquence, kibesuisse recommande de rejeter la motion de la CPS-N. Concernant le rapport intitulé « Alimentation de l'armée et de la protection civile », la fédération recommande de suivre l'avis minoritaire de la commission ainsi que le calendrier proposé par le Conseil fédéral, et d'attendre les deux années nécessaires pour mener à bien les clarifications concernant les variantes alternatives d'obligation de servir.



Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour

La présente initiative parlementaire doit permettre la mise en place d'un programme d'encouragement destiné à soutenir les cantons dans la création d'écoles à horaire continu. Il est essentiel de faire une distinction entre les écoles à horaire continu et les structures d'accueil de jour. Ces dernières sont généralement proposées en dehors de l'école et ne sont pas liées institutionnellement et conceptuellement à celle-ci. En revanche, les écoles à horaire continu représentent des offres pédagogiques globales regroupant à la fois l'éducation et l'accueil au sein d'une même structure.

Il est donc évident que l'initiative complète la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc), sur laquelle le Conseil des États se prononcera prochainement. Le projet de loi prévoit, à l'article 13, alinéa 1, de soutenir les cantons par le biais de conventions-programmes pour étendre et développer les offres d'accueil parascolaire. Il convient de noter que cela concerne principalement les structures d'accueil de jour et non les écoles à horaire continu, comme l'indique le rapport explicatif relatif à la LSAcc (cf. [chapitre 3.1.2](#)). En d'autres termes, les mesures demandées par l'initiative ne sont pas encore entièrement intégrées dans la LSAcc.

→ kibesuisse recommande donc de suivre l'avis minoritaire de la Commission de l'éducation du Conseil national (CSEC-N) et d'adopter le projet.



Lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié

Dans le domaine de l'accueil de l'enfance, le manque de personnel se fait cruellement sentir à tous les niveaux. Diverses réactions de la branche montrent que les postes de personnel qualifié et les places d'apprentissage ne sont pas pourvus malgré des tentatives de recrutement intensives. En conséquence, certains organismes responsables ont déjà été contraints de supprimer des places d'accueil ou de réduire leurs heures d'ouverture.

Comme le demande kibesuisse depuis des années, il est urgent d'investir substantiellement dans de meilleures conditions cadres et dans le développement de la qualité. Cela inclut des subventions pour la formation et le perfectionnement, comme le demande la présente initiative pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié. C'est l'unique moyen d'attirer suffisamment de professionnel-le-s bien formé-e-s et qualifié-e-s, et de les maintenir grâce à de meilleures possibilités d'évolution dans le secteur.

→ kibesuisse recommande donc de suivre l'avis minoritaire de la Commission de l'éducation du Conseil national (CSEC-N) et d'adopter le projet.

Conseil des États



Inscrire la prévention du harcèlement sexuel au travail dans la formation professionnelle de base et l'enseignement du degré secondaire II

La motion a pour objectif d'intégrer la prévention du harcèlement sexuel au travail en tant qu'élément essentiel de la formation professionnelle de base et de l'enseignement du degré secondaire II. kibesuisse est une fédération regroupant des membres qui proposent des services d'accueil de l'enfance dans les crèches, les structures d'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour. En tant qu'employeur-euses membres sont tenus de prendre des mesures préventives contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Dans une perspective d'inclusion, il est donc pertinent que les futur-e-s travailleur-euse-s de l'accueil de l'enfance connaissent leurs droits et puissent également s'engager activement pour un environnement de travail exempt de harcèlement. Une sensibilisation précoce permet en outre de prévenir l'installation de dynamiques d'harcèlement éventuels sur le lieu de travail.

→ kibesuisse recommande donc d'adopter la motion.

Contact

Maximiliano Wepfer, Responsable de la communication politique

E-mail: maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch

Tél.: 043 321 32 53



kibesuisse

Verband Kinderbetreuung Schweiz

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant

Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia